

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1042

présenté par  
Mme Zitouni et M. Raphan

**ARTICLE 22**

À la première phrase de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« les circonstances l'interdisent ou que ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

S'il apparaît évident que le public soit informé par tout moyen approprié de la mise en œuvre de dispositifs aéroportés de captation d'images et de l'autorité responsable, soit de préciser les circonstances l'interdisant.